
Extrait des registres des délibérations du conseil général du département des Landes relatifs à l'abdication du citoyen Ducos, qui dépose ses lettres de prêtrise, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des registres des délibérations du conseil général du département des Landes relatifs à l'abdication du citoyen Ducos, qui dépose ses lettres de prêtrise, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 541-542;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39859_t1_0541_0000_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

N° 6.

Lettre des officiers municipaux de Mâcon (1).

« Mâcon, le 2 frimaire de l'an II de la République française.

« Citoyens,

« Nous t'envoyons extrait d'une de nos délibérations par laquelle tu verras que nous sommes à la hauteur. Fais-en l'usage nécessaire pour que nous puissions élever une statue de la liberté à la place de ton (*sic*) ci-devant crucifix.

« Salut, fraternité, cramponne-toi au sommet de la Montagne.

« Les officiers municipaux de Mâcon,

« BIGONNET, maire; S. MONNY, procureur de la commune, B. RACOGNIÉ; FRAMBLY; RAVET. »

Extrait du registre des arrêtés du bureau d'agence de la municipalité de Mâcon (2).

Le premier frimaire, l'an deux de la République française, une et indivisible, les officiers municipaux, composant le bureau d'agence, assemblés, font savoir qu'en exécution de leur arrêté du 28 brumaire dernier, ensuite de la délibération du conseil général du 27, la fête de la dernière décade de brumaire a été célébrée ledit jour, décadi, dans le temple de la vérité (ci-devant église de Saint-Vincent); qu'à la diligence de la municipalité toutes les autorités constituées ont été convoquées avec invitation de se réunir dans la cour de l'administration du département, à huit heures du matin; lesquelles réunies se sont transportées en corps audit temple, où étant arrivées, les citoyens Voudière et Bigonnet, maire, ont fait tour à tour, en présence du citoyen Javogues, représentant du peuple, un prêche au peuple assemblé en grande foule, suivi, dans les reprises de l'orateur, du chant des hymnes de la liberté et du son des instruments, que l'on a renvoyé à (*sic*) tous les cultes autres que celui de la vérité et de la raison; que les prêches qui ont eu lieu ont été faits avec une éloquence et une énergie propres à émouvoir le peuple et à anéantir les erreurs et les préjugés du fanatisme et de la superstition qui firent depuis tant de siècles le malheur du peuple français; et que l'église de Saint-Vincent a été nommée le temple de la Révolution. La cérémonie faite, les corps administratifs réunis, précédés de la musique, se sont rendus sur la place de la Liberté, où, sous l'emblème de l'égalité elles ont fait trouver (*sic*) une pièce de vin rouge, et les membres de toutes les autorités constituées confondus avec le peuple, on a bu tour à tour dans la même coupe. Et pendant ce temps, la municipalité a fait transporter plusieurs terriers et titres, déposés au secrétariat, et l'administration du district, ceux déposés dans ses archives, lesquels ont été brûlés en présence du peuple.

Des acclamations de : *Vive la République!* se sont fait entendre à la satisfaction de toutes les autorités constituées, qui se sont retirées dans leur poste ensuite du brûlement desdits titres et terriers, dont procès-verbal. Et arrêté, le procureur de la commune entendu, que pour payer ledit vin, mandat sera délivré au citoyen Dufour, qui en a fait l'avance et la fourniture.

Signé sur le registre : Les officiers municipaux, et RAVET, secrétaire.

Pour extrait :

RAVET.

N° 7.

Lettre des administrateurs du département des Landes (1).

« Mont-de-Marsan, le 1^{er} frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les principes de la morale universelle se sont déjà fait entendre dans ce département. Des ci-devant prêtres ont abjuré un caractère de fausseté et de mensonge, fruit d'une éducation perverse, pour se ranger dans l'auguste classe des citoyens. Nous espérons que d'aussi heureux exemples serviront à purger notre territoire d'un reste de fanatisme qui le déshonore. Bientôt la saine philosophie deviendra l'égide de notre prospérité.

« C'est à la Montagne, à son énergie républicaine que nous devons encore cette heureuse révolution dans les esprits; elle seule consolide et cimente à jamais le succès et la durée de toutes les autres.

Nous faisons hommage à la Convention nationale des lettres de prêtrise qui ont été déposées sur le bureau de l'Administration; la franchise avec laquelle les anciens titulaires en ont fait raison à la raison (*sic*), nous assure qu'ils n'ont été conduits dans cette démarche que par leur grand amour pour la liberté et l'égalité.

« Salut, unité et indivisibilité.

« Les administrateurs du conseil général du département des Landes,

« A. BASQUIAT, président; DARIBAUDE, secrétaire. »

Extrait des registres des délibérations du conseil général du département des Landes (2).

Du 28 brumaire, l'an II de la République française une et indivisible.

Séance publique et permanente du soir.

Le conseil général tenant sa séance, un membre obtient la parole pour faire part à l'Ad-

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 821.
(2) *Ibid.*

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 821.
(2) *Ibid.*

ministration d'un hommage bien précieux rendu à la philosophie et à la raison si longtemps outragées par la superstition et le fanatisme des peuples. Ce membre fait lecture d'une lettre d'un ci-devant ministre du culte catholique (du citoyen Ducos) dans laquelle ce ci-devant prêtre abdique le caractère inintelligible qui lui fut conféré, et que la pieuse crédulité et l'ignorance des hommes faisaient regarder comme exclusivement sacré. Ce citoyen n'aspire plus qu'au beau titre de républicain français; il prie l'Administration d'oublier qu'il fut prêtre, et il remet sur le bureau ses lettres de prêtrise.

Le conseil général, en applaudissant au civisme éclairé du citoyen Ducos, charge son président de lui témoigner la joie qu'éprouvent les amis de la raison lorsqu'ils voient un citoyen se dépouiller avec franchise d'un caractère dont les principes fondamentaux étaient l'intolérance et l'opposition au progrès de la vérité. Le président donne l'accolade républicaine à ce nouveau frère, et, le procureur général syndic entendu, le conseil général arrête, à l'unanimité, qu'en donnant acte audit citoyen Ducos de la remise de ses lettres de prêtrise, il sera mentionné honorablement sur son procès-verbal, et qu'expédition en sera envoyée à la Convention nationale avec l'adresse que ce citoyen lui présente.

Pour copie :

DARIBAUDE, *secrétaire général.*

Ducos, volontaire du 1^{er} bataillon de la levée en masse du district de Saint-Sever, département des Landes, à la Convention nationale (1).

« Mont-de-Marsan, 28 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Mandataires du peuple français,

« Le soin de mon éducation n'ayant pu être confié qu'à des prêtres, parce qu'eux seuls avaient malheureusement le précieux dépôt de l'enseignement public, vous vous persuaderez aisément qu'il n'a pas été difficile à mes instituteurs de me donner du goût pour un état dont mes faibles lumières ne me permettaient pas de dévoiler la nullité. Grâce à vos immortels travaux, j'ouvre enfin les yeux, et les principes francs et républicains dont je fais profession, ne me permettant pas de demeurer plus longtemps confondu dans la classe des propagateurs d'un système désolateur et ridicule, je vous adresse tous les titres qui constatent ma promotion au sacerdoce, auquel je déclare avoir renoncé pour la vie. A bas les préjugés ! Vive la République !

« Ainsi signé : DUCOS, soldat de la République.

« Pour copie :

« DUCOS, soldat de la République. »

N° 8.

Adresse de la Société républicaine de Mont-de-Marsan, chef-lieu du département des Landes, à la Convention nationale (1).

« Citoyens représentants,

« Il fut un temps où il ne fallait que croire et obéir; ce régime de l'ignorance a disparu avec la superstition et le fanatisme. Aujourd'hui, la liberté et l'égalité doivent être notre évangile, les philosophes de la Montagne, nos apôtres, et notre dogme à tous, cette morale universelle qui doit réunir les hommes par un contrat solennel et durable.

« Déjà trop ennuyés des mômeries religieuses dont les prêtres entretiennent de grands enfants, nous vous demandons que chacun soit rendu à sa croyance particulière; qu'il n'y ait plus dans la République que des citoyens, des amis et des frères qui s'aiment et qui s'éclairent entre eux sans privilège exclusif pour une classe d'hommes qui n'ont que trop commandé à l'opinion.

« Ne balancez pas, citoyens représentants, à niveler toutes les sectes, et à rendre aux fonctions de citoyen des hommes qui n'en avaient même pas l'écorce; donnez aux sommes destinées à salarier ces mêmes individus une direction plus salubre et plus politique; qu'elles servent à nous faire jouir des bienfaits d'une éducation nationale et vraiment républicaine dont vous avez déjà décrété les bases immuables, ne redoutez pas de prendre une telle mesure; la confiance vous environne, la raison et la philosophie triomphent aujourd'hui de tout; et vous verriez plutôt reculer le soleil que la vérité dont la lumière électrise tous les esprits.

« Chacun s'éveille au nom de la liberté; des préjugés, de longues habitudes nous enchaînaient à l'opinion des prêtres; à présent tout s'émancipe à la raison; tout se régénère au creuset de la Constitution.

« Nous vous demandons un décret qui généralise tous les cultes en n'en salariant aucun.

« Demain nous irons rendre, dans le nouveau temple que nous venons de consacrer à la Liberté, le tribut de louanges et de reconnaissance que nous devons à la nature et à la vérité.

« LAFFARGUE, *président*; FREIBAZEILLE, *secrétaire*; J.-G. DUBROCA. »

N° 9.

Lettre du conseil général de la commune de Sainte-Foy (2).

Le conseil général de la commune de Sainte-Foy, département du Bec-d'Ambès, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Vous nous connaissez, nous qui avons résisté au fédéralisme colossal de notre départe-

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 821.

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 832.

(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 810.